

CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil d'administration n°8 du 07 mai 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h44

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 25

Délibération n°2019-10 approuvant la demande d'agrément de l'EPCC par l'Agence du Service Civique.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu la loi n° 2014-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Considérant que l'accueil sur le Campus Condorcet de jeunes adultes en service civique, pour l'exercice de certaines missions d'animation ne pouvant être exercées par des personnels permanents de l'EPCC, entre dans les missions de l'Etablissement tout en étant conforme à l'intérêt des personnes concernées ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil d'administration autorise le Président de l'EPCC à demander un agrément auprès de l'Agence pour le Service Civique.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 25

Affichage le 07/05/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 07/05/2019

Transmission au contrôle de légalité le

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

JEAN-MARC BONNISSEAU